

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

| Départs de Saumur pour Nantes. | | Départs de Saumur pour Paris. | |
|--------------------------------|-----------------------|-------------------------------|----------------|
| 6 heures 14 minut. soir, | Omnibus. | 1 heure 59 minut. soir, | Express. |
| 4 — 11 — — | Express. | 11 — 51 — matin, | Omnibus. |
| 4 — 11 — — | matin, Express-Poste. | 6 — 6 — — | soir, Omnibus. |
| 9 — 48 — — | Omnibus. | 9 — 11 — — | Direct-Poste. |
| Départ de Saumur pour Angers. | | Départ de Saumur pour Tours. | |
| 8 heures 2 minut. matin, | Omnibus. | 7 heures 22 minut. matin, | Omnibus. |

PRIX DES ABONNEMENTS.

| | |
|------------------------|----------------|
| Un an, Saumur, 18 f. » | Poste, 24 f. » |
| Six mois, — 10 » | — 13 » |
| Trois mois, — 5 25 | — 7 50 |

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

A mesure que le jour de la convocation du congrès de Paris approche, les esprits les plus exaltés des pays dont l'assiette politique est incertaine tendent à se calmer. Ainsi, les provinces chrétiennes de la Turquie, où la poudre seule parlait naguère, sont aujourd'hui en pleine négociation. Après une interruption de huit jours, on a reçu à Vienne des nouvelles directes de Mostar. Dans ce chef-lieu de l'Herzégowine, sont réunis aujourd'hui deux commissaires de la Porte, Emal-Effendi et Azis Pacha, le gouverneur de Bosnie, Kiani-Pacha, le seraskier Hussein-Pacha, les deux brigadiers Juleiman et Kadri-Pacha et tous les consuls européens de Bosna-Serai. On a communiqué à ces derniers la note turque datée du 17 mars, qu'Ali-Pacha a envoyée aux représentants de la Turquie, en réponse à la note circulaire connue du prince Gortschakoff, dont on a vainement nié l'existence. Kemal-Effendi a adressé aux habitants de l'Herzégowine une proclamation semblable à celle que Hussein-Pacha a adressée aux Bosniaques, et pendant que les principales forces turques restent campées dans le pachalik de Trebigne. Les Monténégrins se tiennent tranquilles.

On mande en outre de Cattaro, que non-seulement on y a renouvelé la défense de vendre de la poudre aux Monténégrins, mais que tous les commandants de station de la côte ont reçu l'ordre d'empêcher que les bâtiments chargés de munitions pour le Monténégro abordent sur les côtes autrichiennes. On a déjà arrêté deux bâtiments de ce genre, qui étaient sous pavillon anglais. Tous les capitaines monténégrins ont été convoqués à Cetigne, où il y a eu grand conseil, afin de rétablir l'ordre.

En Serbie, l'apaisement des esprits ne fait pas moins de progrès. Le prince Alexandre a dû céder devant les exigences de la Porte. Ses anciens ministres, qui avaient créé une situation beaucoup plus tendue, se sont retirés. Parmi les nouveaux membres du cabinet, il y en a trois qui avaient été dis-

graciés par le prince, lors de la mise en accusation des sénateurs serbes accusés de complot.

Nous savons que Fuad-Pacha, nommé plénipotentiaire de la Porte au congrès, a quitté Constantinople, le 16, pour se rendre à Paris. Il y a lieu de penser que le jour où ce pacha se trouvera en France avec les plénipotentiaires des autres puissances, bien des garanties pacifiques seront obtenues. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 20 avril. — La plupart des journaux jugent assez favorablement le budget présenté par M. Disraëli, chancelier de l'échiquier.

L'United Service-Club a invité le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, à dîner jeudi. S. A. R., le duc de Cambridge présidera.

La visite royale, à Cherbourg paraît être incertaine.

Londres, 19 avril. — Dans son exposé financier devant la chambre des communes, le chancelier de l'échiquier (M. Disraëli) a recommandé, pour couvrir le déficit, d'égaliser le droit sur les spiritueux, de suspendre l'amortissement de l'impôt de guerre et des bons de l'Echiquier et du timbre d'un penny sur les effets de commerce. Les anciens impôts ne peuvent être altérés.

La chambre a paru accueillir favorablement le budget.

En réponse à une interpellation du général Evans, M. Fitz-Gerald a déclaré que la politique de l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne était toujours la même.

La mise en liberté sous caution sera demandée demain pour Bernard.

Londres, 19 avril. — Dans la séance d'aujourd'hui, lord Wensleydale demande si le gouvernement fera décider l'affaire du Cagliari par le conseil privé. Lord Malmesbury répond qu'il désire examiner cette question; il dit que deux des conseillers royaux regardent la prise du Cagliari comme légale, et un autre comme illégale; il serait impossible de prendre des mesures rigoureuses.

Dans la chambre des communes, M. Disraëli a présenté le budget. S. S. évalue les recettes à 63,120,000 liv., et les dépenses à 67,110,000, y compris 1,500,000 pour l'amortissement de la dette pendante, contractée pendant la guerre avec la Russie, et 2,000,000 de bons de l'Echiquier échus.

Madrid, 19 avril. — Les journaux annoncent la présentation prochaine au congrès d'un projet de loi rendant au clergé séculier les biens de l'église non vendus. — Havas.

EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE. — Une insurrection des classes ouvrières a eu lieu dans la ville de Saint-Jean (Antigua). Plusieurs hommes ont été tués ou blessés ou mis en prison. Une partie des travailleurs vient de Barbuda; les habitants d'Antigua en sont jaloux; ils ont cherché querelle à ces hommes et ils les ont battus. Les femmes ont été obligées de se sauver à bord des navires dans le port. Pendant trois jours, les émeutiers ont été maîtres de la place. La Gouadeloupe et Saint-Thomas se sont empressées d'accorder les secours demandés. L'ordre a été rétabli. A la date des dernières nouvelles, dit l'Antigua-Observer, du 25 mars, le pavillon rouge à croix flottait, rassurant les habitants, et l'on adoptait des précautions pour empêcher les désordres de se renouveler. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le knout va être introduit en France, mais que l'on se rassure, la civilisation n'en reculera pas pour cela d'une semelle.

Voici le fait tel qu'il est raconté par M. Figuiet, dans son feuilleton scientifique de la Presse :

« On parle, depuis quelque temps, du singulier procédé d'un horticulteur de la Nièvre, M. Poulet, qui consiste à appliquer la bastonnade aux arbres stériles pour leur faire porter des fruits. Il suffirait de battre à coups de bâton, pendant plusieurs mois et quelques heures par jour, le tronc des pommiers,

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AIGUILLETTE D'OR.

(Suite.)

Cependant la poste aux choux avait pris terre à Villacarlos. Les six élèves, au lieu de se diriger vers la ville, gagnèrent une éminence isolée peu distante du bord de la mer.

Sergette et Montaix portaient chacun sous le bras un pistolet d'abordage soigneusement caché dans leur manteau de toile cirée.

Fargeolles marchait en avant avec Montaix; il haussait les épaules de temps en temps.

— Au pistolet d'abordage ! disait-il, c'est bien du Filpart ! c'est bête, c'est stupide !... A l'épée, je ferais une égratignure à Mademoiselle, tout finirait à la fourchette !... Si Pierremont s'obstine au pistolet, nous risquons de brûler dix cartouches aux moineaux. L'on entendra, l'on viendra, nous serons punis; tout cela par la faute des témoins !...

— Dame ! fit Montaix, tu avais le choix des armes.

— Oui; mais je vous ai laissé faire, et vous n'avez

fait que des niaiseries. Bertaut a posé en Minos à cheval sur les règles du duel sérieux... L'animal avec ses grands mots d'honneur, de loyauté, de partie égale !... « Pierremont ne sait pas tirer l'épée; il serait inévitablement blessé !... » Beau raisonnement ! Ignorait-on mes intentions ?... Filpart et Sergette étaient coiffés de leurs pistolets d'abordage, et toi !... tu n'a su rien répondre.

— Si fait; je voulais un duel pour rire.

— Ceci sera un duel pour bâiller, dit Fargeolles, au lieu qu'à l'épée ce serait devenu drôle et piquant....

— Piquant ! est joli, dit Montaix.

— Mais, continua Fargeolles en gouaillant, M. Bertaut, qui tourne au sensible, a eu peur que Mademoiselle fut piquée.

— Pardienne !... le beau malheur. N'est-ce point elle qui a voulu le duel ? Qui casse les verres les paie !...

Montaix caressait de son mieux le redoutable Fargeolles; Montaix, au fond, était désolé.

— Si Pierremont, par suite du duel, débarquait de la Thétis ou seulement si on le respectait, à l'avenir ce serait lui, lui Montaix, qui deviendrait le plastron et la victime.

Filpart et le gros Sergette marchaient les seconds, ils étaient d'une humeur fort agréable.

— Des pistolets d'abordage, mon cher, ça ne porte pas, reprit le premier. Nous pourrions ce soir, nous régaler tout à notre aise.

— Malgré ça, j'ai mal dormi cette nuit. Figure-toi que j'ai rêvé de la mère Barbachu !

— Allons donc !... histoire ancienne ! un malheur arrivé par accident !... Je réponds, mon vieux, que nous aurons l'occasion de rire.

Avant d'être sur le terrain, Sergette avait ri cinq ou six fois, quoiqu'il portât l'un des pistolets.

Bertaut, qui donnait le bras à Charles, était touché des nobles sentiments du jeune élève. Bien qu'il fût convaincu que le duel n'aurait aucun résultat fâcheux, le calme de Pierremont accroissait à chaque instant sa bienveillance.

La fatalité improvisant une intimité sincère entre le chef du poste, promoteur du jeu de l'amende, et le brave enfant que cet ignoble assaut de cynisme avait tant contribué à mettre hors de loi.

— Cette nuit, disait Charles, j'ai écrit trois lettres, l'une pour ma mère, l'autre pour celle que jusqu'ici j'ai appelée ma sœur; la dernière, pour mon ami Renaud. Ces trois lettres sont dans mon portefeuille. Si j'étais tué, Bertaut, je vous les recommande. Qu'elles arrivent, et surtout sans avoir été profanées.

— On se bat tous les jours et l'on ne perd pas un cheveu, dit Bertaut.

— Promettez-moi, sur l'honneur, qu'en cas de mort vous remplirez ma volonté.

— Je vous le jure, Pierremont; car sachez-le bien,

poiriers, cerisiers, etc., pour les mettre en état de donner des fruits abondants.

« Le battage des arbres, dit M. Poulet, ayant pour objet d'arrêter l'ascension de la sève, qui tend toujours à se porter aux extrémités supérieures des branches, l'arrête dans son cours ascensionnel, en l'obligeant à réparer ou plutôt à cicatriser les nombreuses plaies faites à la tige et aux branches; puis il change bientôt les bourgeons à feuilles en bourgeons à fruits. »

— Il est question, dit l'Union bretonne, d'une invention nouvelle à l'aide de laquelle la farine peut être mise en sac dans des conditions de conservation et de transport très-préférables au mode d'ensachage suivi jusqu'ici. Le système nouveau consiste principalement dans l'usage d'une sorte de moule en bois, dont la hauteur et les dimensions sont calculées de manière à protéger les sacs contre l'action puissante d'un levier qui comprime la farine au point de lui donner la dureté du bois.

Il en résulte un amoindrissement de volume, par conséquent, diminution dans le prix du fret, plus de facilité pour les arrivages, un transport plus commode par terre et par eau, et moins de surface exposée à l'humidité extérieure. L'inventeur a pris patente.

— UTILITÉ DE L'ORTIE. — La plupart des agriculteurs regardent l'ortie comme une plante parasite, et les jardiniers surtout la poursuivent comme un ennemi dangereux; aussi s'est-elle réfugiée dans les lieux solitaires, dans les terrains arides où à l'ombre des haies. Cependant sa tige fibreuse peut fournir de bons tissus. Les Hollandais ont su les premiers l'utiliser sous ce rapport et en retirer de grands avantages.

Les feuilles de cette ortie fournissent un mets délicat lorsqu'elle est jeune; les maquignons font entrer ses graines dans la nourriture des chevaux pour leur donner un air vif et un poil brillant; ses racines, qu'on fait bouillir en y joignant un peu d'alun et de sel commun, donnent une belle couleur jaune.

Ainsi, toutes les parties de cette plante peuvent avoir un emploi utile dans l'économie ou dans les arts. Comme fourrage, elle offre aux bêtes à cornes une nourriture saine et assurée; car elle est précoce et facile à cultiver; le sol le plus aride lui est propre; elle ne demande aucun soin, supporte toutes les intempéries, et se reproduit d'elle-même.

On peut la couper cinq ou six fois dans un été; et tandis qu'au printemps il ne se trouve encore aucune nourriture pour le bétail, cette plante est déjà en pleine croissance. On la coupe jeune pour la donner en vert; on la laisse plus longtemps sur pied lorsqu'on veut l'employer comme fourrage; il faut cependant éviter, dans ce dernier cas, qu'elle ne vienne trop forte, parce qu'alors le bétail ne mange pas volontiers ses grosses tiges.

— A la date des dernières nouvelles, la commission administrative de Canton s'occupait, pour faciliter la circulation, du numérotage des principales rues de cette vaste cité. Deux grandes voies de communication la coupent en croix: l'une, allant du nord au sud, a reçu le nom de rue Napoléon, et l'autre, allant de l'est à l'ouest, a reçu le nom de rue Victoria. Les autres voies les plus importantes ont reçu les noms de rue de Paris, rue de Londres,

rue de Saint-Petersbourg, rue de New-York, rue de Madrid et rue de Lisbonne.

Le nom de chaque rue est écrit en français et en anglais. Au moyen de ces indications, il deviendra moins difficile aux Européens de se retrouver dans cette ville immense qui est un labyrinthe presque inextricable de rues innombrables et étroites dont la plupart n'ont pas encore été parcourues depuis le commencement de l'occupation.

— Le célèbre pianiste François Listz a été reçu solennellement dimanche dernier dans la confrérie de l'ordre de Saint-François-d'Assises, à Pesth. Une messe a été dite à cette occasion à midi, dans l'église des pères franciscains, puis la messe vocale de Becker a été exécutée par les membres d'une société de chant et par d'autres admirateurs de Listz.

Après la messe, les assistants se sont rendus dans le réfectoire, où Listz est entré orné de l'ordre portugais du Christ, a pris la place d'honneur qui lui était réservée, et une prière a été prononcée. Un prêtre de l'ordre a remis ensuite à Listz le document de réception expédié par le père provincial de Presbourg, et lui a adressé une allocution en latin, dans laquelle il a parlé des grands mérites comme artiste et comme homme du nouveau membre de la confrérie. Après plusieurs discours prononcés par divers dignitaires de l'église, par le baron d'Auguss, vice-président du gouvernement de Bude, etc., la cérémonie a été suivie d'un dîner. (Lloyd de Pesth.)

— C'est pendant la lune rousse que les gelées blanches font souvent de grands ravages. Des cultivateurs se sont bien trouvés de l'enfumage pour préserver les plantes sensibles aux effets du refroidissement de la température, et, pour y arriver, un agronome recommande le procédé suivant:

C'est d'arracher dans les vignes, dans les jardins, dans les basses-cours, dans les champs, le long des haies, toutes les mauvaises herbes aigües, les luzernes vieillissantes, avant la pousse du printemps; de herser inlassablement, de rassembler ensuite tous les produits de ce travail, de les entasser avec quelques débris secs en foyers par dessous et d'y mettre le feu.

Il ne faut (j'en ai fait l'expérience), dit notre agronome, ni beaucoup de temps, ni de grands espaces pour ramasser des masses énormes de matières à brûler. Comme on peut employer les moments perdus à continuer le sarclage et à recharger la charbonnière, j'ai vu de ces tas brûler pendant des mois entiers.

Il suffira de disposer un ou deux tas, au midi et au nord, aïre des deux vents principaux; ou même quatre tas aux quatre points cardinaux. Cette disposition coûte si peu de peine, qu'elle est toujours bonne à pratiquer, quoiqu'il soit vrai que les gelées blanches n'arrivent guère que par les temps où l'atmosphère est sans mouvement.

En supposant que l'enfumage n'ait aucune efficacité, la destruction des herbes parasites et la production des cendres sont au moins d'une grande utilité.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Saint-Petersbourg, 20 avril. — A partir du 30 mai, le port de Poti, dans la mer Noire, sera ouvert comme ceux d'Anapa, Soukum-Kalé et Redou-Kalé.

vous avez en moi, désormais, un véritable ami.

Tardive et impuissante amitié que celle de Bertaut, elle naissait alors que trois mois de tortures avaient amené à la déplorable extrémité du duel!

Il avait fallu, en effet, dépasser toutes les bornes pour le réduire à cette nécessité barbare et absurde qui semble être l'ultima ratio de notre civilisation.

Après avoir écrit ses trois lettres, Charles qui était seul dans le bureau de la timonerie, se mit à genoux et pria.

On a fait d'éloquents plaidoyers en faveur du duel, ces plaidoyers ne l'ont pas rendu logique.

On a fait d'excellents raisonnements contre le duel, ces raisonnements ne l'ont pas rendu inutile.

On a fait des lois sévères contre le duel, elles ne l'ont pas rendu impossible.

La religion le proscrit, et des hommes aussi pieux que Charles s'exposent parfois corps et âme.

Après avoir prié pour sa mère et sa fiancée, il s'endormit d'un sommeil paisible.

Et maintenant, il allait, avec un triste sang-froid, se placer en face d'un adversaire indigné de se mesurer avec lui.

On avait reconnu, à l'unanimité, dans le poste, qu'après avoir épuisé à bord tous les moyens de conciliation, l'on n'essaierait plus sur le terrain d'obtenir des accommodements.

Montaix pourtant voulut encore en toucher deux mots à Fargeolles, qui lui répondit avec brutalité:

— S'il s'agissait de toi, passe!... mais nous ne sommes pas ici pour l'entendre...

Filipart mesura les pas et les fit énormes.

Les armes furent chargées sans saigner les cartouches, c'est-à-dire beaucoup trop.

— S'ils se touchent dit Filipart à Sergette, je veux aller le dire à Rome.

On donna un pistolet à Fargeolles et l'autre à Pierremont.

Charles ôta sa casquette, la posa par terre, mit dedans son portefeuille et le montra du geste à Bertaut.

Sur son épaule droite flottait pour la première fois l'aiguillette d'or, sur son cœur se trouvait posé le sachet brodé par sa fiancée.

D'après les conventions arrêtées, les deux adversaires devaient tenir leurs armes dirigées vers la terre jusqu'au signal: Un! les redresser et s'ajuster pendant qu'on dirait: Deux! tirer en même temps au signal: Trois!...

Bertaut compta au milieu du plus profond silence.

Les deux coups partirent. L'une des balles siffla en l'air. L'autre avait atteint Charles de Pierremont en pleine poitrine et baigné de sang le sachet brodé:

— Trop tard!... trop tard!... trop tard!... s'écrièrent à la fois le comte de Bellegrave, le docteur Farelles

Cinq nouveaux gouvernements ont adhéré à l'émancipation des paysans.—Ilavas.

CHRONIQUE LOCALE.

RAPPORT fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un emprunt de 381,000 fr. et à une imposition extraordinaire par la ville de Saumur (Maine-et-Loire).

Par M. LOUVET, député au Corps-Législatif.

MESSEURS,

La ville de Saumur (Maine-et-Loire) demande l'autorisation d'emprunter une somme de 381,000 francs remboursables en vingt années à partir de 1859.

Cet emprunt est destiné:

- 1° A rembourser d'anciennes dettes communales restées jusqu'à ce jour sans amortissement, et qui se montent à 162,833 fr.

- 2° A solder des travaux de constructions d'égoûts, complètement achevés aujourd'hui sur lesquels il reste à payer un reliquat de 6,500 fr.

- 3° A restaurer les deux hospices de la ville, dont les bâtiments menacent ruine; le devis de cette restauration s'élève à 95,000 fr.

- 4° Enfin, à terminer l'hôtel-de-ville. L'hôtel-de-Saumur est un des meilleurs types de l'architecture civile du moyen-âge. Son achèvement, projeté dans le style de l'époque et combiné de manière à respecter religieusement la partie ancienne, permettra d'y installer deux services qui sont en souffrance, savoir: les trois justices de paix de Saumur, qui n'ont pas de prétoire commode, et la bibliothèque publique, nombreuse et riche, reléguée présentement dans des combes inhabitables. Le devis de cet achèvement s'élève à 117,000 fr.

Total de l'emploi de l'emprunt 381,333 fr.
Soit en chiffres ronds 381,000 francs.

Pour assurer le service des intérêts et l'amortissement de cet emprunt, la ville de Saumur demande l'autorisation de s'imposer extraordinairement pendant vingt années, à partir de 1859 inclusivement, 10 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes devant produire une somme de 13,800 fr. par année, soit pour les vingt années 270,000 fr.

A cette ressource viendrait se joindre celle d'un décime additionnel sur le tarif de l'octroi (à l'exception des vins, cidres et alcools), devant produire annuellement 15,763 fr. (1).

Votre Commission, Messieurs, en examinant les demandes de la ville de Saumur, a reconnu que les dépenses auxquelles s'applique l'emprunt projeté avaient un caractère d'utilité et d'urgence incontestables. Il lui a paru notamment qu'il était sage de convertir une ancienne dette non classée en annuités fixes et obligatoires comprenant intérêts et amortissement.

La Commission a constaté ensuite qu'il était im-

(1) Chaque annuité du nouvel emprunt sera de 30,600 fr. 01 cent. Il y sera pourvu de la manière suivante:

1° Dix centimes additionnels sur les quatre contributions directes. 13,800 fr. » c.

2° Un décime additionnel à l'octroi. 15,763 »

3° A prendre sur les ressources ordinaires annuelles du budget communal. 1,037 01

TOTAL ÉGAL. 30,600 01

et le commandant de la *Thétis*.

Les deux premières se précipitèrent vers Charles. Le troisième courut droit à Fargeolles.

Charles de Pierremont respirait encore.

— J'ai tiré en l'air, dit-il. Que Dieu, ma mère et mon Eglé me pardonnent.

Puis il mourut.

A peine le mousse du poste avait-il achevé son récit, que Gaussard était allé avertir le commandant en second de ce qui se passait. Au même instant, le docteur Farelle, qui cherchait Pierremont, apprenait tout, car le duel était la nouvelle de l'équipage. Le capitaine de la frégate et le chirurgien-major se hâtèrent de descendre en canot; mais quelle qu'eût été leur diligence, ils arrivèrent trop tard!

De son côté, le comte de Bellegrave, qui passait en canot, avait abordé à terre... trop tard!

Charles de Pierremont était frappé.

Il n'eût que le temps de prononcer une seule parole dans laquelle se peignit son cœur.

Poussé à bout, il avait obéi à un préjugé fatal, il avait eu recours à la loi de fer du duel, mais il ne mourait pas homicide, car il n'avait pas taché d'atteindre son adversaire; il avait tiré en l'air.

Fargeolles consterné disait à Montaix:

— C'est un hasard!... je n'ai pas même pu viser. J'avais le soleil dans les yeux!...

possible à la ville de Saumur de prélever sur son budget ordinaire la somme nécessaire pour assurer le service des intérêts et l'amortissement du nouvel emprunt. La comparaison des recettes ordinaires avec les dépenses ordinaires de Saumur, d'après le relevé des trois derniers comptes, fait ressortir, il est vrai, un excédant de recette de 36,373 fr. 49 c.; mais cet excédant est absorbé en majeure partie, d'abord par le remboursement annuel de deux emprunts précédents, législativement autorisés, puis par des dépenses budgétaires qui, bien que comprises sous le titre d'extraordinaire, n'en sont pas moins de nature à se reproduire invariablement chaque année (1).

Puisqu'il était indispensable de recourir à des ressources extraordinaires, votre Commission a pensé qu'il convenait, ainsi que vous le proposez l'administration et le conseil municipal de Saumur, de diviser le fardeau des nouvelles contributions à établir, entre l'impôt direct et l'octroi, afin de rendre moins lourd pour chacun; elle a pensé aussi qu'en répartissant ce fardeau sur une période de 20 années on obtenait l'avantage de ne pas trop grever le présent et de se ménager des ressources possibles pour ces besoins imprévus et ces cas de force majeure qui se produisent fréquemment dans les budgets des villes, comme dans ceux des Etats et des particuliers, et auxquels il faut toujours faire une large part, si l'on ne veut s'exposer à des mécomptes.

Aucun centime additionnel extraordinaire ne grève jusqu'à ce jour les contribuables de la ville de Saumur. La charge nouvelle à établir sera donc facilement supportée.

Après la réalisation de l'emprunt demandé, la situation de la ville de Saumur, au point de vue de ses dettes communales s'établira ainsi :

1° 168,000 fr. reliquat d'un emprunt de 210,000 fr. contracté à la Caisse des dépôts et consignations en 1854 pour 20 ans, sur lequel 4 annuités ont déjà été payées, et dont la dernière annuité écherra en 1874.

3° 91,667 francs reliquat d'un autre emprunt de 110,000 fr. contracté à la même Caisse en 1856 pour 12 ans; sur lequel 2 annuités ont déjà été payées, et dont la dernière annuité écherra en 1868.

3° 381,000 fr. montant du nouvel emprunt projeté, remboursable en 20 annuités, dont la dernière annuité écherra en 1878.

640,667 fr. Total des dettes classées, avec remboursement annuel et obligatoire.

(1) L'emploi annuel des 56,463 fr. 49 c. qui forment l'excédant apparent des recettes ordinaires de la commune de Saumur sur ses dépenses ordinaires, se décompose ainsi qu'il suit :

| | | | |
|---|--------|----|----|
| 1° Service des annuités en intérêts et remboursement de deux emprunts antérieurs contractés envers la caisse des dépôts et consignations | 28,489 | 15 | c. |
| 2° Dépenses annuelles qui, bien que qualifiées extraordinaires, se reproduisent invariablement à chaque budget, telles que supplément de frais de police et d'administration, frais d'actes, etc., etc. | 7,530 | | » |
| 3° Reste en fonds véritablement libres chaque année, pour être appliqués aux travaux et aux besoins nouveaux qui se produisent lors de la formation de chaque budget. | 20,444 | 34 | |
| Total égal. | 56,463 | 49 | |

— Ah ! Messieurs les élèves, s'écria l'officier en second de la frégate avec un accent de douloureuse colère, vous allez avoir de terribles comptes à rendre.

Filipart disait à Sergette :

— Qui se serait imaginé que des pistolets d'abordage, à pierre, chargés à si forte charge, feraient un malheur !...

— Si j'avais su, répondit Sergette, je vous aurais assommés l'un après l'autre plutôt que de souffrir ce duel !...

— Filipart n'eut garde de relever le propos; la douleur de Sergette se fut promptement convertie en fureur.

— Pauvre Pierremont !... dit encore le gros ricur de Saint-Pol-de-Léon; il valait mieux lui seul que nous tous ensemble !...

Bertaut pleurait à côté du cadavre.

Montaix avait peur.

Ce fut une affreuse journée pour tous les élèves de la *Thétis*, que le 16 juillet, jour de la promotion de première classe.

Nous n'essaierons pas de peindre leur retour à bord, ni la juste colère du commandant en chef, ni les murmures de l'équipage, ni les regrets de l'honnête Gaussard, ni les reproches amers que s'adressèrent les uns aux autres les coupables fratricides.

Avant de se rendre à la fosse aux lions, Bertaut, le

En présence de cette situation, et après avoir constaté que le service de tous ces emprunts était parfaitement assuré en capital et intérêts, votre Commission, d'accord avec le Conseil d'Etat, n'a pas hésité à donner au projet de loi son approbation complète. En conséquence, elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

PROJET DE LOI

Relatif à un emprunt et à une imposition par la ville de Saumur (Maine-et-Loire).

Art. 1^{er}. La ville de Saumur (Maine-et-Loire) est autorisée à emprunter une somme de trois cent-quatre-vingt-un mille francs, remboursable en vingt années, et destinée à la conversion d'une partie de ses dettes et à l'exécution de divers travaux d'utilité communale, notamment à la reconstruction des hospices, à l'achèvement de l'hôtel-de-ville, à la construction de levées, d'aqueducs et d'égoûts.

L'emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence, soit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, aux conditions de cet établissement, soit par voie de souscriptions, soit de gré à gré, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par voie d'endossement.

Les conditions des souscriptions à ouvrir et des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du Ministre de l'intérieur.

Art. 2. La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant vingt années, à partir de 1859, 10 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, devant produire en totalité deux cent soixante-seize mille francs (276,000 francs) environ, pour subvenir, concurremment avec d'autres ressources, au remboursement de cet emprunt en capital et intérêts.

NOTA. — Cet emprunt a été voté le 19 par le Corps-Législatif.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 avril.

NAISSANCES. — 2, Louise-Marie-Aurélié Naples, rue d'Orléans; — 3, Gaston-Jules Pilloud, rue des Moulins; — 5, Marie Boisseau, rue du Petit-Pré; — 6, Auguste Delannay, rue Royale; — Emile-Raymond Tocheport, rue d'Orléans; — Georges-Louis Girard, rue d'Orléans; — 9, Marguerite-Sophie Mandarou, rue du Marché-Noir; — 12, Louise-Henriette Tulasne, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Eugène Morancé, rue du Portail-Louis; — Marie-Louise Fouques, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Jules-Gustave Ferdinand Canivet, rue Saint-Jean; — Jean Eugène, rue de Fenet; — 13, Antoine-Emile Rabier, rue du Portail-Louis.

MARIAGES. — 5, René-Célestin Guibert, propriétaire, de Candès, a épousé Marie-Virginie Coulon, sans profession, de Saumur; — Pierre-Paul Menagé, négociant, a épousé Camille-Marie Delannay, sans profession, tous deux de Saumur; — 9, Louis-Henri Touet, peintre en bâtiments, a épousé Louise-Henriette Dalbret, lingère, tous deux de Saumur; — 11, Jean Constantin, négociant, de Paris, a épousé Emilie-Marie-Pauline Godet, sans profession, de Saumur; — 12, Adol-

phe Boulanger, chapelier, a épousé Marie-Philomène-Madeleine Bonneau, couturière, tous deux de Saumur; — René Courson, conducteur de diligence, a épousé Marie-Pauline-Justine Mayenne, lingère, tous deux de Saumur; — Henri Gabillé, domestique, a épousé Marie-Eugénie Martineau; — 15, François-Jean Rebuffeau, sabotier, a épousé Catherine-Rose Dupuy, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Jeanne Gasseau, meunière, 65 ans, femme Mollay, sur les Moulins; — 2, Augustine-Marie Godefroy, 22 ans, femme André, Grand-Rue; — Charles Tranchant, boulanger, 62 ans, rue Haute-Saint-Pierre; — Anne Langston, 62 ans, femme Duvivier, levée d'Enceinte; — Camille Leveau, 4 ans, rue du Portail-Louis; — 3, Renée Chevallier, 81 ans, femme Cournay, au Palais-de-Justice; — Marie Taveau, jardinière, 61 ans, veuve Delaporte, rue des Basses-Perrières; — 6, Vacher, mort-né, rue Notre-Dame; — 10, Gabrielle-Marie Gauthier, femme Deblais, rue Duncan; — Geneviève-Augustine Chenuau, 3 ans, rue Duncan; — 12, Jean Cerbelle, cultivateur, 58 ans, à l'Hôpital; — 13, Mélanie Fanny Davin, 4 ans, rue de la Visitation; — 14, Clotilde-Augustine Lange, 13 mois, place du Marché-Noir.

Les Plumes-Dupré sont toujours en très-grande vogue. En effet, il suffit d'en faire usage une seule fois pour en reconnaître la supériorité sur tous les autres genres de plumes métalliques. L'ingénieur système de réservoir inventé par M. Dupré (*Plumes expéditives*) est une innovation heureuse et simple à la fois. Permettant de faire une grande quantité de lignes sans reprendre d'encre, et l'excellente qualité de la plume y aidant, on est étonné de la facilité avec laquelle on fait les traits les plus fins et les plus purs.

On obtient également des résultats surprenants avec les plumes du même inventeur connues sous le nom de *Plumes à pointe coulante*. Elles sont moins chères que les premières et d'une grande économie pour les personnes qui écrivent souvent. Ce système est aussi ingénieux que le premier, et les deux font le plus grand honneur à M. Dupré, qui a su, dans ses produits, allier la qualité supérieure au bon marché. Nous connaissons des bureaux où l'on n'écrivait encore presque exclusivement qu'avec des plumes d'oie, ne pouvant en employer d'autres, lorsque les Plumes-Dupré ont paru, l'essai en a été fait, et il est resté couronné d'un plein succès: depuis lors elles y sont en usage. La fabrication, quoique établie sur une grande échelle, suffit à peine à la consommation. Avant peu on en verra dans toutes les mains. Nous pensons donc rendre un véritable service à nos lecteurs en les leur faisant connaître: car qui n'est flatté d'écrire avec une bonne plume? (Voir aux annonces.)

BOURSE DU 20 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 69 00.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 95 00

BOURSE DU 21 AVRIL.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 69 10.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 92 75.

P. GODET, propriétaire-gerant

chef du poste, alla remettre cent francs au capitaine de frégate en disant que les élèves destinaient cette somme aux frais du convoi de l'infortuné Pierremont.

— Je connais l'origine de cet argent, Monsieur, répondit l'officier supérieur. Le ministre saura combien vous avez mal rempli vos devoirs de chef de poste des élèves.

Conformément aux dernières volontés de Charles, ses trois lettres furent expédiées à Jules-Renaud, à Eglé et à sa mère, et avec ses lettres, son aiguillette d'or....

Son aiguillette d'or, qu'il ne porta qu'un matin pour aller se faire tuer par Fargeolles.

Le comte de Bellegrave et le docteur Farelles, restés sur le terrain, se serrèrent la main en silence.

— Malheureuse mère !... murmura le premier après cette muette étreinte.

— Infortunée jeune fille ! dit le chirurgien-major.

— Dès aujourd'hui, reprit le commandant de l'*Eclair*, j'écrirai à ma femme d'aller rendre visite à M^{me} de Pierremont, et lui prodiguer ses soins.

— Ne sera-t-il pas encore trop tard !... dit amèrement le docteur.

A bord de la *Thétis*, la discorde ne tarda point à éclater dans le poste des élèves avec une véritable furie; mais nous ne nous appesantirons pas sur ces tristes scènes.

Les élèves, en butte à l'inimitié des matelots, durent tous être débarqués peu de temps après.

Le hasard fit que Fargeolles et Montaix reçurent la même destination.

Bertaut, Sergette, Filipart et les autres, plus ou moins mal notés, furent dispersés sur des navires divers. — C'est de Bertaut que, pour ma part, je tiens les détails de cette histoire. Il s'accusait de ses fautes avec un repentir touchant. Tous nos camarades savent que Bertaut est aujourd'hui l'un des officiers les plus distingués de notre marine. Nul ne professe autant d'horreur que lui pour les farces et les farceurs.

Mais Sergette rit toujours.

Quant à Filipart, marin médiocre et passionné chasseur, il n'a pas cessé de regarder comme un accident invraisemblable la mort de Charles de Pierremont.

Un an après cet événement tragique, le 16 juillet 1831, Montaix, devenu le plastron ordinaire de Fargeolles, mourut d'une révolution de bile, emportant après lui la réputation de lâche honteux. Alors, Emile Fargeolles avait reconquis celle de vaillant luron et de farceur.

Un an dans la marine, c'est un siècle en terre ferme.

Durant cette année, pourtant, la fin déplorable de Charles de Pierremont avait entraîné d'autres conséquences dramatiques.

(La suite au prochain numéro.)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DUCUÉ.

Les créanciers de la faillite du sieur Dugué, marchand à Saint-Cyr-en-Bourg, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 493 du Code de Commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu le 30 avril prochain, à huit heures et demie du matin, en la Chambre du Conseil du tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal, (221) E. CORNILLEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FALIGAND.

Les créanciers de la faillite du sieur Faligand, marchand à Coron, sont invités, conformément à l'article 537 du Code de Commerce, à se présenter le 30 avril prochain, à midi, en la Chambre du Conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal, (222) E. CORNILLEAU.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le lundi 26 avril 1858, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, chez M. MORGON, docteur-médecin, Levée-d'Enceinte, à la vente aux enchères de tout le mobilier.

Il sera vendu :

Ameublement de salon en velours, table de salon, pendules, flambeaux, glaces, tables de toilette, fauteuils, chaises, étagères, consoles, tables à jeu, commodes, secrétaires, guéridons, bois de lit, literie, table à rallonges, chaises foncées en latanier, chaises et bancs de jardin, quantité de beaux ouvrages de médecine, jolie bibliothèque, tableaux, gravures, statuettes, etc.; bouteilles vides, cristaux, porcelaine, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER,

PRÉSENTEMENT

S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETHEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

VENTE MOBILIÈRE.

Le dimanche 25 avril 1858, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, il sera procédé, en la maison de feu M. de Foucauld, commune de Souzay, par le ministère de M^e Dutorme, notaire à Saumur, à la vente aux enchères du mobilier garnissant cette maison, et consistant en: Buffets, commodes, bois de lits, fauteuils, tables de cuisine, vieux livres, vieux harnais, fûtailles, charrettes, planches d'ormeau, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant plus 5%. (218)

A VENDRE

Au pair,

SIX ACTIONS

de l'ex-société Préau, Vriquant et C^{ie}. Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

MM. Les propriétaires de juments poulinières, sont prévenus, qu'un étalon, fils d'Emom, fera la monte, à Chétigné, pendant toute la saison. (176)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON,

Rue de la Visitation, n^o 6.

MAISON,

Rue de la Visitation, n^o 8.

MAISON,

Rue des Capucins, n^o 50.

S'adresser audit notaire. (63)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER.

Diverses sommes sur hypothèque. S'adresser audit notaire. (731)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE,

Un hectare trente-sept ares de terre labourable,

Affée de rangées de vigne, Au Clos-Bonnet, commune de Saumur. S'adresser audit notaire. (62)

PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

On fera tous les changements désirables. S'adresser à M. LEROY, même rue.

M. BEAUREPAIRE, avoué, demande un CLERC ayant déjà quelques notions de procédure. (213)

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Petit-Maure, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

OUVERTURE

DU

PACAGE AU VERT

DANS

LA PRAIRIE PONNEAU,

Le dimanche 2 mai 1858.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, dont l'herbe est reconnue de qualité supérieure, peuvent toujours s'adresser à M. GRELLET, rue de la Gare.

Prix : 25 francs, et 60 centimes pour le garde, pour 35 jours. (220)

OUVERTURE

DU

PACAGE AU VERT

DANS

LA PRAIRIE PONNEAU,

Le dimanche 2 mai 1858.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, dont l'herbe est reconnue de qualité supérieure, peuvent s'adresser directement à M. CH. MILSONNEAU, rue Royale, et, sur la prairie, au sieur DEROUIN, garde.

Prix : 25 francs, et 60 centimes pour le garde, pour 35 jours. (216)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1855. CONSERVATEUR DENTAIRE. PRIX. Dépôt, à Saumur, chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans. FABRIQUE, rue St-Martin, 125. DÉPOT, boulevard des Capucines, 43, PARIS.

Médaille de prix à l'Exposition de Laval (1857), pour les deux systèmes de plumes et-après : DEUX BREVETS D'INVENTIONS POUR 15 ANS, s. g. d. g.

PLUMES-DUPRE,

DITES EXPÉDITIVES. Douceur, durée et beauté d'écriture. 40 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 30 plumes, 1 franc; la douzaine, 25 centimes.

PLUMES-DUPRE,

DITES A POINTE COULANTE. Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 30 plumes, 60 centimes; la douzaine, 20 centimes.

Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Petit-Maure à Saumur, et dans toutes les villes de France. (647)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

ABONNEMENTS PAS DE PRIMES, MAIS DEUX NUMÉROS PAR MOIS AU LIEU D'UN. BUREAUX A PARIS Rue Ste-Anne, 64.

Un an, 6 mois. PARIS 13f. 8f. DÉPARTEMENTS. } 18f. 10f. Corse, Algérie. } Étranger, selon le tarif postal.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

Envoyer franco au Directeur un bon de poste ou sur Paris, ou s'adresser aux Libraires et aux Messageries.

(Journal des Dames et des Salons. — 5^e ANNÉE. — Sous le patronage de M^{me} la comtesse DASH)

Est le seul journal du genre auquel son immense succès en France et à l'étranger ait permis d'offrir à ses abonnées, sans augmentation de prix, DEUX NUMÉROS par mois au lieu d'un. Elle publie PAR AN 24 numéros grand in-8^o, édition de luxe, rédigés par les sommités de la littérature, 24 gravures de modes colorées, dessinées par M^{me} Heloise Leloir; 15 Planches de Broderie par nos premiers dessinateurs en ce genre; — 15 Planches de Patrons de Robes, Manteaux, Chapeaux, Vêtements d'Enfants — Plusieurs Planches colorées de Tapisserie, Filet et Crochet; — environ 40 Morceaux de Musique pour Chant et Piano; — et une multitude de Travaux de Dames en Tapisserie, Filet, Crochet, Tricot, etc.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie en ce moment le Château de Pinon, grande nouvelle en 2 vol. in-8^o, par M^{me} la comtesse DASH. On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Fu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le Certifié par l'imprimeur soussigné,